

Réunion du groupe de travail

Du vendredi 12/10/2012 à 18h30

Salle de réunion de la mairie de La BOUILLE.

Présents : Joël Temperton, Jean-Michel Thomas, Patrick Valentini, Dany Gruyters, Dominique Jourdain, Pierre Lebrun.

Excusés : Michel Lallemand, Nicole Potel, Didier Gilles, Chantal Lefebvre, Roger L'huissier.

1- *Avis du groupe de travail sur une proposition d'effectuer des analyses biologiques de la plante maïs en parallèle avec le GPMR.*

Après discussion, *la proposition n'est pas retenue.*

Il sera demandé à Patrice HALLEY d'avertir par lettre le GPMR de la date prévue pour la récolte du maïs, à charge pour le GPMR d'effectuer dans les temps les prélèvements nécessaires pour les analyses biologiques de la plante.

Nous demanderons à l'agriculteur de nous communiquer les résultats dès qu'ils seront en sa possession.

2- *Analyse du courrier réponse de Didier Marie Président du Conseil Général à notre lettre du 26 juin 2012.*

Didier Marie rappelle qu'en effet le projet (le projet existe bien !) soulève des interrogations d'autant qu'il n'a pas été évoqué dans le projet "Gde Seine 2015".

Il rappelle l'emplacement du projet sur un site protégé et dans une zone NATURA 2000 comme à proximité de bâtiments classés monuments historiques.

La démarche d'inscription de la basse Vallée de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO pilotée par le Département est également évoquée ainsi que le respect des patrimoines historique, culturel, artistique et naturel.

Le Président du Conseil Général estime qu'il est difficilement envisageable de remettre en cause la revalorisation agricole de cette zone.

Par contre le projet de PLU adopté en mairie de Sahurs par le Conseil Municipal n'est pas encore porté à la connaissance du Département selon Didier Marie (le PV du dernier conseil n'est pas encore adopté).

La conclusion est plutôt d'une généralité : - procédure d'urbanisme non évoluée – pas d'avis circonstancié sur le projet – si le projet devait évoluer, le Président du Conseil Général demanderait de mettre en place une procédure de concertation des personnes publiques associées comme de l'ensemble des acteurs, pour déterminer la localisation la plus appropriée pour un tel projet sans en ignorer son importance dans le bouquet énergétique national.

L'avis général porte sur une satisfaction de la réponse donnée tout en restant attentif sur la suite de l'évolution du projet d'implantation.

3- Arrêté de Non Opposition à Déclaration préalable au nom de l'Etat.

Nous avons constaté qu'un affichage était effectué sur le chemin de halage à proximité de l'ancien passage d'eau de Caumont coté Sahurs.

Cet affichage avait comme motif la pose de panneaux photovoltaïques sur un terrain situé "Le MARAIS" à Sahurs.

Les informations recueillies permettent de confirmer qu'il s'agit d'une pose d'environ 5 M² de panneaux photovoltaïques sous le pilône EDF en relation avec la circulation maritime de la Seine.

4- Blog de la commune de Sahurs.

Il est fait lecture d'un message posé sur le blog de Sahurs par un habitant de cette même commune.

Une réflexion sera faite par l'ensemble du groupe pour répondre et informer dans le détail ce "riverain en colère" qui semble ne se préoccuper que du seul point écologique.

Nous rappellerons que l'Association est favorable à ce type d'énergie renouvelable et nous l'inviterons à consulter plus attentivement notre site et la réponse de Didier Marie.

5- Hébergement du site internet de l'Association.

Notre site internet a une capacité de 100 MO et il est utilisé à 60%. De plus il se situe sur le compte perso d'un adhérent de l'association. Il devient nécessaire de mettre en conformité le site en prenant un hébergeur (Cela permet d'obtenir un nom de domaine pour l'association géré par le même prestataire OVH à un tarif très compétitif - hébergement + nom de domaine 2,38€/mois TTC - avec une capacité de 25 GO).

Le coût de l'abonnement sera donc intégré dans le fonctionnement de l'association.

L'ensemble des membres présents donne son accord.

6- Classement de la Boucle de Roumare.

Une information officielle laisse entendre que le dossier pour le classement de la Boucle n'est pas parti pour le Conseil D'Etat.

7- Demandes de subventions aux communes.

Le groupe de travail est d'accord pour effectuer une demande de subvention dans les communes composantes de l'association ainsi que dans les communes de la Boucle de Roumare.

Il s'agit : Sahurs – Moulineaux – La Bouille – Caumont – Val de la Haye – Hautot sur Seine – Quevillon – Bardouville – Mauny – St Martin de Boscherville – La Londe – St Ouen de Thouberville – Petit Couronne – Grand Couronne – St Pierre de Manneville.

8- Charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande 2013-2025.

Une consultation des communes est actuellement en cours.

Le commissaire enquêteur sera à Caumont le samedi 13 octobre et à Sahurs le 22 octobre 2012 de 14h00 à 17h00.

Dans cette charte, figure à propos du terrain de Sahurs, le point suivant : "définir et mettre en œuvre la reconversion des chambres de dépôt en sommeil", avec la réaffirmation des objectifs tels que :

(1-2) "préserver et valoriser le paysage" avec le (1-2-1) Affirmer la qualité paysagère et environnementale et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine. La Seine est la colonne vertébrale

d'un point de vue paysager, culturel et économique. La valorisation des paysages et les actions de sensibilisation permettent d'amener les porteurs de projets d'aménagement de toute taille et de toute nature à mieux inscrire ceux-ci dans le site pour ne pas en affaiblir le caractère remarquable.
(1-4) "restaurer et protéger le paysage et les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrée".

Fin de la réunion - 21H00.